

N°DEC-2023-70

DÉCISION DU MAIRE

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE POUR LA CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOT À 5 ET D'UN TERRAIN MULTISPORTS

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instauration du dispositif départemental de soutien au développement des équipements sportifs de proximité ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est confirmé le projet de création d'un terrain de « foot à 5 » et d'un terrain multisport sur le site municipal implanté au n°3 rue Guy Môquet.

Article 2 : Le plan de financement de l'opération est prévu de s'équilibrer comme suit :

1°) Dépenses :

Travaux : 536 371 € HT

TOTAL : 536 371 € HT

2°) Recettes :

Subvention espérée du Conseil Départemental du Val-de-Marne : 160 911 €.

Autres subventions : 268 186 €

Autofinancement : 107 274 €

TOTAL : 536 371 €

Article 3 : Il est sollicité à cette fin une subvention du Conseil Départemental du Val-de-Marne, dans le cadre du dispositif de soutien au développement des équipements sportifs de proximité.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer la convention de financement qui en découlera, le cas échéant, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 14 avril 2023.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Pour le Maire par délégation,
Maire Adjointe au Maire
Virginie DOUET-

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 18 AVR. 2023
Et de sa publication le

18 AVR. 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS

